

## Le salariat en élevage ovin, des solutions existent pour faciliter sa mise en œuvre

Pour pallier un manque de main d'œuvre ponctuel ou plus important, le recours au salariat est une solution souvent redoutée par les éleveurs qui craignent les difficultés de recrutement ou les obligations inhérentes en matière de droit du travail. **Différentes formes de salariat sont possibles** : salariat en direct, à temps complet ou partiel, emploi partagé, service de remplacement ... **Il est important de se poser les bonnes questions** en déterminant notamment quels sont ses objectifs : faire face à des pics de travail, se libérer du temps au quotidien, partir en vacances ou s'allouer des week-ends ... Car le choix du type de salariat dépendra des objectifs que l'on s'est fixé mais aussi des moyens dont on dispose (d'un point de vue financier mais également en fonction des structures d'emploi partagé à proximité).

## Ne sous-estimez pas vos obligations

A partir de 2023, la conditionnalité sociale fait son entrée dans la PAC. S'il n'y aura pas de contrôle supplémentaire, ce volet social s'appuiera sur le système de contrôle et de sanction existant au titre du droit du travail et plus particulièrement sur les suites données aux contrôles effectués par les inspecteurs du travail. **Il est donc impératif pour tout employeur de connaître ses obligations et de les respecter**. Heureusement, de nombreux organismes sont là pour les accompagner dans leurs démarches administratives et obligations réglementaires. Pour aider les éleveurs employeurs à s'y retrouver, **Inn'Ovin** a donc organisé **un webinaire disponible en replay qui détaille l'ensemble des solutions, obligations et outils qui existent pour accompagner les agriculteurs**. Retrouvez-le sur le site d'[Inn'Ovin](#) : « osez le salariat en élevage ovin ».

*Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire*

### **Différentes formes de salariat sont possibles.**



Crédit photo : CIIRPO

*Laurent FICHET, Stéphane MIGNÉ, Aurore PRIEUR DE LA COMBLE, Carole LE CREFF  
Chambre d'agriculture des Pays de la Loire  
Audrey DESORMEAUX (FNO)*